

L'an deux mille douze, le vingt huit février à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, en présence de Roger KERAMBRUN, Maire.

PRESENTS : Roger KERAMBRUN Maire; Claude CARPENTIER, Anne-Françoise PIEDALLU, Marie-Thérèse PRIGENT, Adjoint; Alain LE KER, Michel MAGNE, Bruno DUVAL, Laëtitia CRAPIN, Jean François CORRE, Jeannie MINDU, Bruno TARDY, Gilles HARSCOAT, Jacqueline DRONIOU.

POUVOIRS : Jean-François CORRE a les pouvoirs de Roland PATEZOUR

ABSENTS : Pascal JEUSSET

Secrétaire de Séance : Michel MAGNE

Date de convocation : 20/02/2012

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Monsieur Le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1- OBJET: CAMPING MUNICIPAL – Compte de gestion 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le Compte de gestion établi par la Trésorière pour l'exercice 2011.

Délibération exécutoire le : 7 mars 2012

2- OBJET: CAMPING – Compte Administratif 2011.

Conformément aux dispositions des articles L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le maire se retire de la salle, le Conseil Municipal élit Jean-François CORRE Président de séance. Nombre de membres présents ou représentés : 13.

"Le Conseil Municipal,
Vu l'approbation du Compte de Gestion 2011,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
Adopte le Compte Administratif 2011:

Réalisations :

Fonctionnement :

Mandats : 58 888.51 € Titres : 50 642.08 €

Reprise n-1 11 323.09 €

Totaux **70 211.60 €** **50 642.08 €**

Excédent (+) ou déficit (-)

- 19 569.52 €

Investissement :

Mandats : 17 908.83 € Titres : 17 669.78 €

Reprise n-1 :		4 479.39 €	
Totaux	17 908.83 €	22 149.17 €	4 240.34€"

Déficit global de clôture = **15 329.18 €**

Délibération exécutoire le : 7 mars 2012

3- **OBJET: ASSAINISSEMENT – Compte de gestion 2011**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le Compte de gestion établi par la Trésorière pour l'exercice 2011.

Délibération exécutoire le : 7 mars 2012

4- **OBJET: ASSAINISSEMENT – Compte Administratif 2011.**

Conformément aux dispositions des articles L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le maire se retire de la salle, le Conseil Municipal élit Jean-François CORRE Président de séance. Nombre de membres présents ou représentés : 13.

"Le Conseil Municipal,
Vu l'approbation du Compte de Gestion 2011,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
Adopte le Compte Administratif 2011:

Réalisations :

Fonctionnement :

Mandats :	67 539.76 €	Titres :	98 491.90 €	Excédent (+) ou déficit (-)
Reprise n-1				
Totaux	67 539.76 €	98 491.90 €		+ 30 952.14 €

Investissement :

Mandats :	42 421.82 €	Titres :	31 083.00 €	
Reprise n-1 :	8 006.71 €		3 608.25 €	
Totaux	50 428.53 €	34 691.25 €		- 8 006.71 €"

Excédent global de clôture = **15 737.28 €**

Délibération exécutoire le : 7 mars 2012

5- **OBJET: ASSAINISSEMENT – Affectation du résultat 2011.**

"Le Conseil municipal, à l'unanimité
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif "Assainissement" de l'exercice 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de:

30 952.14 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

-Exécution du virement à la section d'investissement du Budget primitif 2012 : 30 952.14 €.

Délibération rendue exécutoire le: 7 mars 2012

6- OBJET: LOTISSEMENT COAT HALLEC – Compte de gestion 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le Compte de gestion établi par la Trésorière pour l'exercice 2011.

Délibération rendue exécutoire le: 7 mars 2012

7- OBJET: LOTISSEMENT COAT HALLEC – Compte Administratif 2011.

Conformément aux dispositions des articles L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le maire se retire de la salle, le Conseil Municipal élit Jean-François CORRE Président de séance. Nombre de membres présents ou représentés : 13.

"Le Conseil Municipal,
Vu l'approbation du Compte de Gestion 2011,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
Adopte le Compte Administratif 2011:

Réalisations :

Fonctionnement :

Mandats : 177 459.66 €

Titres : 1 774 59.66 €

Excédent (+) ou déficit (-)

Investissement :

Mandats : 148 671.50 €

Titres :

-148 671.50€"

Déficit global de clôture = **148 671.50 €**

Délibération rendue exécutoire le: 7 mars 2012

8- OBJET: BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – Compte de gestion 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le Compte de gestion établi par la Trésorière pour l'exercice 2011.

Délibération rendue exécutoire le: 8 mars 2012

9- **OBJET: BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – Compte Administratif 2011.**

Conformément aux dispositions des articles L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le maire se retire de la salle, le Conseil Municipal élit Jean-François CORRE Président de séance. Nombre de membres présents ou représentés : 13.

"Le Conseil Municipal,
Vu l'approbation du Compte de Gestion 2011,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
Adopte le Compte Administratif 2011:

<u>Réalizations :</u>			
<u>Fonctionnement :</u>			Excédent (+) ou déficit
(-)	Mandats : 1 299 179.37 €	Titres : 1 480 498.14 €	
			+ 181 318.77 €
<u>Investissement :</u>			
	Mandats : 517 370.18 €	Titres : 728 192.64 €	
	Reprise n-1 : 191 954.42 €		
	Totaux 709 324.60 €	728 192.64 €	+ 18 868.04 €"

Excédent global de clôture = **200 186.81 €**

Délibération rendue exécutoire le: 8 mars 2012

10- **OBJET: BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – Affectation du résultat.**

"Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif "Commune" de l'exercice 2011,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2011,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de:
181 318.77 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

-Exécution du virement à la section d'investissement du Budget Primitif 2012: 181 318.77€.

Délibération rendue exécutoire le: 8 mars 2012